

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Pontoise
Canton de L'Isle-Adam
Communauté de Communes du Haut Val-d'Oise

Commune de NOINTEL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept, le vendredi trente juin, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame LEGRAND, Maire.

Présents : Madame LEGRAND, Maire
Monsieur PIALOT, Adjoint
Monsieur VAN ROEKEGHEM, Adjoint
Mesdames LEDUC, PERINI, DE SANTIS,
Messieurs LEROUX, RAFIGNON

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur CASANAVE à Madame LEGRAND, Madame LE GALL à Monsieur LEROUX.

Absents excusés : Madame MARQUES-MOREIRA, Messieurs BOONE et MAUDUIT

Secrétaire de séance : Monsieur LEROUX.

La lecture du procès-verbal de la séance **du 23 juin 2017** n'ayant soulevé aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

ELECTIONS DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS POUR LES SÉNATORIALES (voir procès-verbal spécifique)

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES TRAVAUX DIVERS SUR LES OUVRAGES ET LES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DU SIAPBE.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut adhérer de nouveau au groupement de commandes pour les travaux divers sur les ouvrages et les réseaux d'assainissement du SIAPBE.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'Unanimité

Décide d'adhérer au groupement de commandes pour les travaux divers sur les ouvrages et les réseaux d'assainissement du SIAPBE.

APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commandes pour les travaux divers sur les réseaux d'assainissement du SIAPBE.

DONNE mandat au Maire de NOINTEL pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont la Commune de NOINTEL sera partie prenante.

DECIDE de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune de NOINTEL est partie prenante, et régler les sommes dues au titre des marchés.

AUTORISE le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Personne ne demandant plus la parole et les points de l'ordre du jour ayant tous été abordés, Madame le Maire lève la séance à 22 heures et 30 minutes.

QUESTIONS DIVERSES :

Mr RAFIGNON demande un relevé des travaux de curage des canalisations faits sur la Commune.

Mr PIALOT répond que ce relevé existe, et c'est ce qui a permis de découvrir que le regard du Café de la Gare est souterrain.

Mr RAFIGNON nous informe qu'en 1970, les propriétaires ont demandé à faire un seul regard à son domicile (22 rue Jacques Fauchier Magnan) pour raccorder les deux propriétés. Peut-il faire une demande de branchement séparé pour Mr Genillier ?

Mr PIALOT répond qu'il transmet cette demande au SIAPBE dès demain.

Monsieur RAFIGNON demande qu'un Té de dégorgement soit placé à la sortie du réseau d'eaux usées à la Mairie.

QUESTIONS DU PUBLIC :

Mr DOULSAN signale qu'il a appelé mercredi matin SUEZ car il a constaté une coupure d'eau rue du Vieux Potager, on lui a répondu ne pas être au courant.

Madame le Maire indique qu'il y a eu une fuite d'eau importante sur le conduit de l'avenue de la Gare et que SUEZ n'a pas donné d'information en Mairie. Les remarques voulues seront remontées à Mr BOUCHEZ, Président du Syndicat des Eaux de Mours- Nointel – Presles.

Mr RAFIGNON est très déçu car une distribution a été faite dans la commune par l'USN concernant l'organisation d'un repas champêtre pour le 14 juillet, et par manque d'inscription celle-ci est annulée.

Madame le Maire partage sa déception.

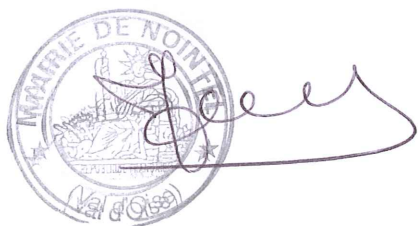
Mr DOULSAN demande : suite à l'élagage des arbres avenue de la Gare, il reste des végétaux aux pieds des arbres vont-ils être enlevés ?

Madame le Maire lui répond que c'est prévu par le personnel municipal lors de la prochaine tonte.

Madame le Maire informe qu'un nouvel agent pour la voirie a été embauché à compter du 03/07/2017.

Fait à NOINTEL, le 30 juin 2017

**Le Maire,
Martine LEGRAND**



**Le Secrétaire de séance,
Sylvain LEROUX.**

Pour Sylvain LEROUX
Plo